



Helsana rapport de gestion 2023

Fiabilité

Helsana
Engagée pour la vie.

Contenu

Rapport

- 3** **Éditorial**
- 5** **Rapport annuel**
- 8** **Gouvernance d'entreprise**
- 9** Structure du Groupe et actionnariat
- 10** Structure du capital
- 10** Conseil d'administration
- 14** Direction d'entreprise
- 14** Rémunérations, participations et prêts
- 15** Droits de participation des actionnaires
- 15** Changement de contrôle et mesures de défense
- 16** Organe de révision
- 16** Gestion des risques et système de contrôle interne
- 16** Politique d'information

Finances

- 18** **Compte de résultat consolidé**
- 19** **Bilan consolidé**
- 20** **Tableau de flux de trésorerie consolidé**
- 21** **Tableau des fonds propres consolidés**
- 22** **Annexe aux comptes annuels consolidés du Groupe Helsana**
- 45** **Rapport de l'organe de révision**

Éditorial

Helsana est un partenaire santé fiable pour plus de deux millions de clientes et de clients. Nous respectons résolument notre promesse de prestations et répondons aux besoins de la clientèle grâce à nos produits et services de grande qualité. En outre, nous nous engageons activement en faveur d'un système de santé abordable, accessible à tout moment et de qualité supérieure.

La société attend également d'Helsana qu'elle contribue de manière fiable au développement durable social et écologique. Nous avons donc compilé les différentes mesures et initiatives que nous avons prises en interne et en externe afin de rendre compte pour la première fois de notre engagement social et écologique.



Prof. Thomas D. Szucs, Président du Conseil d'administration, et Roman Sonderegger, CEO

Notre politique de primes vise un résultat actuariel équilibré afin de garantir une solvabilité solide, à l'avenir également. C'est pourquoi nous avons adapté en 2023 nos primes de l'assurance de base à l'évolution effective des coûts de santé. Une nouvelle réduction sensible de nos charges d'exploitation a permis d'amortir cette adaptation. Helsana restera à l'avenir une entreprise durablement saine, un employeur attrayant et sûr et un partenaire santé fiable pour nos clientes et clients.

Après une année 2022 extrêmement exigeante, l'année 2023 a paru sous un jour meilleur. Au total, le Groupe Helsana a enregistré pour 2023 un résultat annuel positif de 49 millions de francs, et a renforcé sa solidité financière avec des fonds propres de 2,7 milliards de francs. Cette situation lui permet de continuer à satisfaire aux exigences légales en matière de solvabilité.

Helsana est une institution fiable dans le secteur de la santé en Suisse et reste engagée pour le bien de ses clientes et clients, de ses collaboratrices et collaborateurs, comme de la société et de l'environnement. Grâce à notre solidité financière, au cœur que nos collaboratrices et collaborateurs mettent à l'ouvrage et à notre engagement durable, nous formons une base solide pour jouir de la grande confiance que nous témoignent nos clientes, clients et partenaires.



Prof. Thomas D. Szucs

Président du Conseil d'administration



Roman Sonderegger

CEO

Rapport annuel



Le Groupe Helsana fait état pour 2023 d'un résultat positif de 49 millions de francs. Le volume des primes a augmenté pour atteindre 7,8 milliards de francs et le taux de charges d'exploitation a été réduit à 7,7 %. Avec 2,7 milliards de francs, la base de fonds propres reste comme d'habitude solide et les exigences en matière de solvabilité sont une nouvelle fois respectées par l'ensemble des sociétés.

L'exercice 2023 s'est avéré à nouveau plus satisfaisant et un résultat positif de 49 millions de francs a pu être enregistré au niveau du groupe. À une perte actuarielle de -31,7 millions s'oppose un succès en matière de placements de capitaux de 120,5 millions de francs. Le volume des primes a pu atteindre un total de 7,8 milliards de francs, tandis que le combined ratio du Groupe Helsana a pu être légèrement réduit à 100,4 % (contre 100,7 % en 2022). La discipline en matière de coûts a permis, comme l'année précédente, de réduire sensiblement le taux de charges d'exploitation : celui-ci est de 7,7 % pour l'exercice sous revue.

L'activité des assurances complémentaires auprès de la clientèle privée bénéficie d'une rentabilité toujours réjouissante avec un combined ratio de 86,4 %. Pour la clientèle entreprises également, après de longues années d'efforts, nous sommes à nouveau rentables avec un combined ratio de 98,9 %. L'évolution de l'activité des assurances complémentaires pour l'indemnité journalière maladie a aussi été globalement encourageante. Avec un combined ratio de 99,9 %, les efforts d'assainissement portent leurs fruits. Il convient donc de poursuivre cette évolution positive. Dans l'activité de l'assurance-accidents, le combined ratio s'élève à 94,2 %.

Primes encaissées

7,8

milliards de CHF

Fonds propres

2,7

milliards de CHF

Taux de charges d'exploitation

7,7

pour cent

Résultat annuel

49

millions de CHF

En 2023, l'évolution des coûts de l'assurance de base s'est encore aggravée fortement par rapport à l'année précédente, avec un taux de renchérissement de 4,7 %. Ce renchérissement élevé a conduit à un combined ratio de 103,8 %. La perte actuarielle en découlant dans l'assurance de base s'élève à –220 millions. Pour garantir la solvabilité à long terme, les primes ont dû être fortement augmentées en 2023. Certes, cette augmentation était supérieure à la moyenne du marché, mais elle a pu être un peu compensée pour nos clientes et clients grâce à des réserves de fluctuation qui ont fait office de tampon financier. Les revenus de placements financiers issus de l'exercice sous revue ont été à nouveau mis à profit pour consolider les réserves et la base de fonds propres, ainsi que pour consolider notre position de partenaire santé fiable sur le long terme.

Une base de fonds propres solide et des charges d'exploitation en baisse

Contrairement à l'année précédente, la performance des placements de capitaux a été positive en 2023 et s'est élevée à 5,9 %. Avec une base de fonds propres de 2,7 milliards de francs, Helsana restera également à l'avenir une entreprise financièrement solide et saine sur le long terme. Les exigences légales en matière de solvabilité sont une nouvelle fois respectées par toutes les sociétés. Helsana est donc parée au mieux pour appréhender les futures évolutions exceptionnelles.

Helsana a pu calculer des primes relativement modérées pour 2024 et améliorer à nouveau sa position en matière de primes par rapport à l'année précédente, particulièrement dans certaines régions. Helsana restera une entreprise financièrement solide, un partenaire santé fiable et un employeur sûr, une société sur laquelle les clientes et clients ainsi que nos collaboratrices et collaborateurs peuvent compter.

Que faire contre l'augmentation des coûts ?

Pour endiguer la hausse des coûts, nous avons encore intensifié et automatisé le contrôle des factures, promu les réformes attendues de la politique de la santé et étendu les soins intégrés en proposant un nouveau modèle d'assurance alternatif. En outre, nous sommes parvenus à réduire encore le taux de nos charges d'exploitation pour l'exercice sous revue à 7,7 %.

Développements de produits 2023

En 2023, nous avons lancé avec succès le modèle d'assurance alternatif « BeneFit PLUS Flexmed ». En cas de maladie, les clientes et les clients peuvent choisir entre leur médecin de famille et le fournisseur de télémédecine Medi24 comme premier interlocuteur. Ils disposent ainsi d'une plus grande flexibilité dans le choix de leur parcours de traitement. En outre, le produit sera agrémenté de divers services. Le partenariat avec Betterdoc complète la nouvelle offre : BetterDoc aide à trouver des spécialistes et hôpitaux appropriés en cas de problème médical complexe ou en cas de questions sur des traitements en cours, avant l'admission à l'hôpital.

Nous avons aussi considérablement simplifié l'accès au portail client myHelsana grâce à la reconnaissance faciale et l'avons ainsi rendu plus convivial. En automne 2023, nous avons lancé les quatre nouveaux services clients numériques suivants :

- un « live chat » germanophone et francophone, grâce auquel les clientes et clients peuvent se renseigner sur les produits et les primes
- une recherche optimisée des fournisseurs de prestations
- le service « Consent Management » (gestion du consentement) afin que les clientes et clients puissent décider d'autoriser ou non Helsana à exploiter certaines données à des fins déterminées
- un service de réservation en ligne permettant aux clientes et clients de convenir d'un entretien-conseil

Pour succéder à COMPLETA EXTRA, nous avons ajouté l'assurance complémentaire COMPLETA PLUS à notre gamme de produits en septembre. Les clientes et clients COMPLETA peuvent ainsi assurer des prestations étendues dans les domaines de la promotion de la santé, de la médecine complémentaire, de la prévention et des aides visuelles.

Engagement en matière de politique de la santé

Helsana souhaite contribuer activement au façonnement du système de santé suisse sur la base des données et s'engage donc avec force dans la politique de la santé. En 2023 également, l'évolution des coûts et donc des primes a eu un effet sur les affaires courantes liées à la politique de la santé dans la Berne fédérale.

Par exemple, le projet pour un financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires (EFAS) : ce projet de loi était en cours d'examen au Parlement depuis 14 ans. Ce dernier a adopté le projet lors de la session d'hiver 2023.

Les deux initiatives populaires visant à limiter les coûts et le subventionnement des primes de l'assurance de base, « Frein aux coûts » du Centre et « 10 % » du PS, ont été rejetées par les Chambres. Pour ces deux initiatives, qui devraient être soumises au vote en 2024, le Parlement a voté des contre-propositions indirectes.

Gouvernance d'entreprise

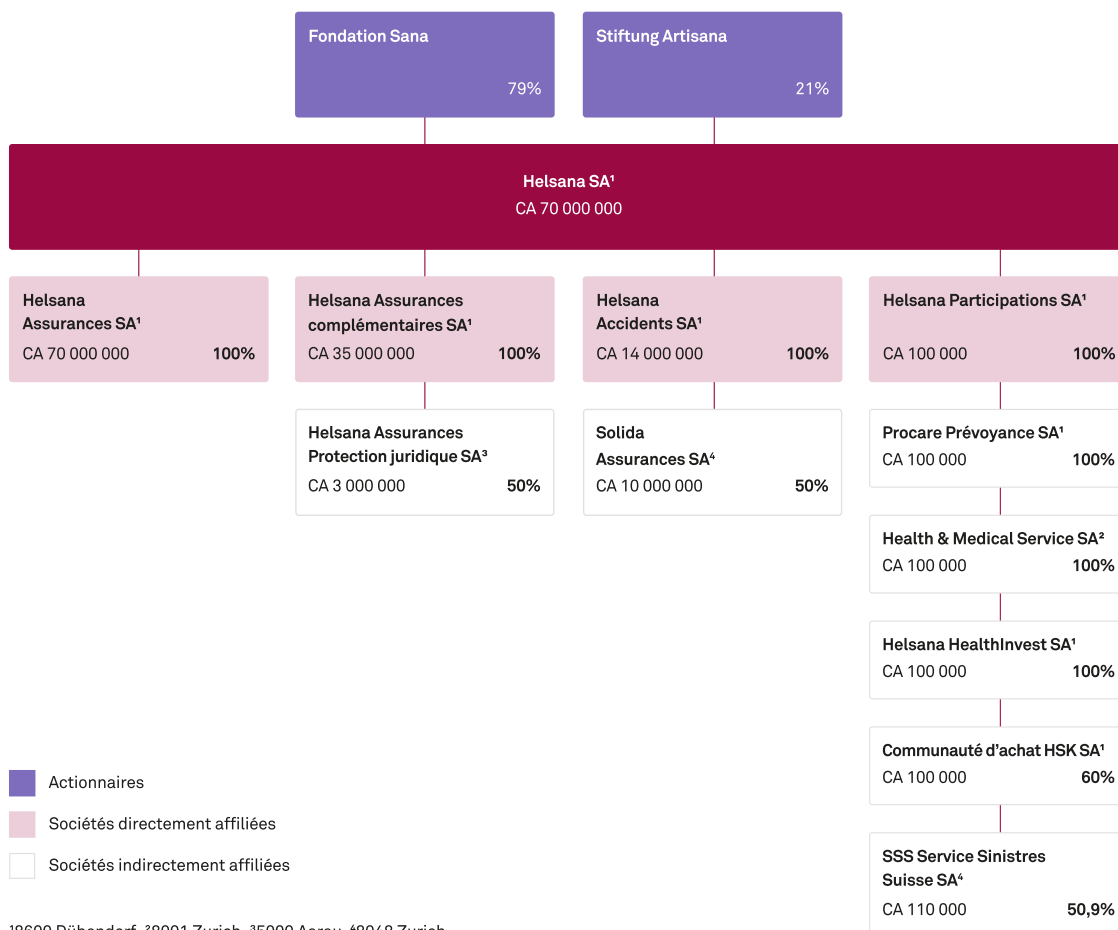
Une gestion d'entreprise responsable est à la fois la base et l'objectif de la gouvernance d'entreprise. Chez Helsana, c'est la condition sine qua non d'une gestion et d'une organisation transparentes.

Une gestion d'entreprise durable, basée sur la confiance

En matière de transparence et de responsabilités, Helsana se conforme aux recommandations du « Code suisse de bonnes pratiques pour la gouvernance d'entreprise ». Notre **code de conduite** contient les principes éthiques de notre entreprise tels qu'ils ont été formulés par le Conseil d'administration et que tous les collaborateurs et collaboratrices d'Helsana s'engagent à respecter. Il comprend les valeurs et principes fondamentaux communs pour le travail quotidien. Il promeut également une vision commune de ce qui constitue une pratique professionnelle honnête et éthique.

1. Structure du Groupe et actionnariat

Les actionnaires d'Helsana SA sont les fondations Sana et Artisana. La fondation Sana détient 79 % du capital-actions de CHF 70 millions. Son conseil comprend vingt-et-un membres et un comité de sept membres. La fondation Artisana détient 21 % du capital-actions et est gérée par un conseil de sept membres.



Le périmètre de consolidation d'Helsana n'affiche aucune participation dans des sociétés cotées en bourse et aucune participation croisée où, des deux côtés, la participation dépasse une valeur limite de 5 % en termes de capital ou de voix.

2. Structure du capital

Le capital-actions d'Helsana SA de 70 millions de francs est réparti en 70 000 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de 1000 francs. Chaque action donne droit à son détenteur à une voix à l'assemblée générale. Les actions nominatives ne peuvent être transférées qu'avec l'approbation du Conseil d'administration. Le capital-actions n'a pas été modifié au cours des trois derniers exercices. Il n'existe pas de règle d'admissibilité pour l'inscription de « nommées ».

Il n'existe pas d'actions privilégiées ou d'actions à droit de vote privilégié et il n'y a pas de bons de participation en suspens. Il n'existe pas non plus de capital conditionnel ou autorisé et de bons de jouissance. Helsana n'a pas émis d'obligations convertibles ou d'options et aucun instrument de ce type n'est en circulation.

3. Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est responsable de la gestion stratégique du Groupe Helsana. Lors de l'assemblée générale du Groupe Helsana du 26 mai 2023, l'actionnariat a élu Reto Egloff au Conseil d'administration. Il a succédé à Severin Moser.

Le Conseil d'administration du Groupe Helsana est composé d'un Président et de huit membres au total. Il comprend uniquement des membres non exécutifs. Aucun des membres n'a fait partie de la direction d'une entreprise du Groupe Helsana au cours des trois derniers exercices. En outre, ils n'entretiennent pas de relations commerciales avec le Groupe Helsana, ou ses sociétés, qui pourraient les influencer dans l'exercice de leur fonction.

Les membres du Conseil d'administration sont élus individuellement par l'assemblée générale annuelle pour un mandat d'un an. Une réélection est possible. Au total, le mandat ne peut pas durer plus de 16 ans. De plus amples informations sur la présidence et les membres du Conseil d'administration sont disponibles sous helsana.ch/ca.

3.1 Organisation interne du Conseil d'administration

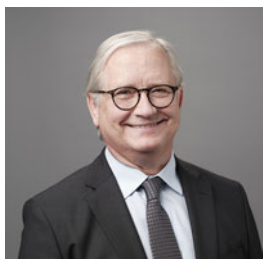
L'organisation du Conseil d'administration et de la Direction est précisée dans le règlement d'organisation, qui définit les tâches, compétences et responsabilités du Conseil d'administration, de ses commissions, de la révision interne et de la direction, ainsi que l'établissement de rapports.

Le Conseil d'administration est l'autorité de direction suprême du Groupe Helsana. Quatre commissions permanentes assistent le Conseil d'administration dans son travail, notamment dans la coordination, la prise de position et la préparation de ses décisions. Peuvent s'y ajouter d'éventuelles commissions techniques si certaines tâches l'exigent. Le Conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an ou plus fréquemment selon l'évolution des affaires. Pendant l'exercice 2023, le Conseil d'administration s'est réuni six fois.

Quatre commissions permanentes soutiennent le Conseil d'administration dans son travail :

Commission d'entreprise, des indemnisations et des nominations

Composition



Prof. Thomas D. Szucs,
docteur en médecine
et en droit
(président)



Lorenz Hirt, docteur en
droit



Benedikt Koch,
docteur en sciences
techniques

Obligations et compétences

La commission d'entreprise, des indemnisations et des nominations coordonne et prépare l'ensemble des dossiers concernant les affaires qui doivent être soumises au Conseil d'administration. Elle prépare également la rémunération de la Direction d'entreprise et des membres du Conseil d'administration.

(neuf séances en 2023)

Commission d'audit et de gestion des risques

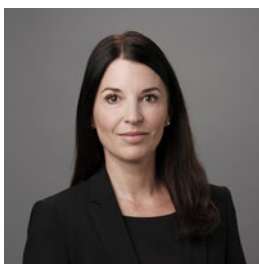
Composition



Joachim Masur
(président)



**Nina Arquint, docteure
en droit**



**Prof. Michèle
F. Sutter-Rüdisser,
docteure en économie**
(jusqu'à l'AG 2023)



Reto Egloff
(à partir de l'AG 2023)



**Lorenz Hirt, docteur en
droit**
(à partir de l'AG 2023)

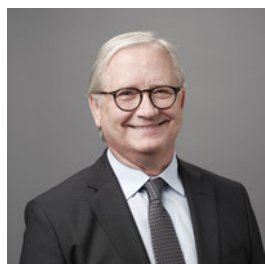
Obligations et compétences

La commission d'audit et de gestion des risques se charge de l'examen préalable de toutes les affaires comptables, de l'examen et de l'information à l'attention du Conseil d'administration. Elle prépare les dossiers en vue de leur traitement au sein du Conseil d'administration. De plus, elle informe le Conseil d'administration du travail et des rapports de l'organe de révision externe et de la révision interne, ainsi que de la situation en matière de gestion des risques et du système de contrôle interne (SCI). Elle est également responsable de l'élection du responsable de révision interne, et de la coordination de la planification pour les révisions internes et externes.

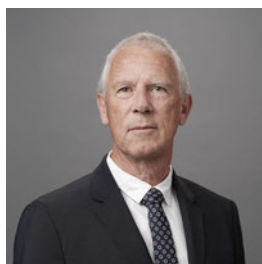
(cinq séances en 2023)

Commission d'investissement

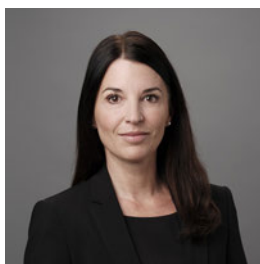
Composition



Prof. Thomas D. Szucs,
docteur en médecine
et en droit
(président)



Yves Cuendet



Prof. Michèle
F. Sutter-Rüdisser,
docteure en économie
(à partir de l'AG 2023)



Severin Moser
(jusqu'à l'AG 2023)

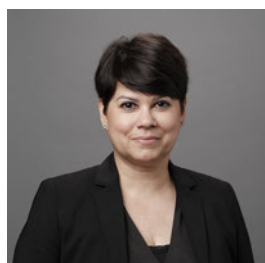
Obligations et compétences

Parmi les tâches de la commission d'investissement figurent l'examen préalable et l'avis à l'intention du Conseil d'administration pour la rédaction de rapports trimestriels et annuels concernant les actifs immobilisés, l'examen préalable et l'avis à l'attention du Conseil d'administration concernant la « Value at Risk », la stratégie de placement ainsi que les affaires de placement du ressort du Conseil d'administration.

(quatre séances en 2023)

Commission de numérisation

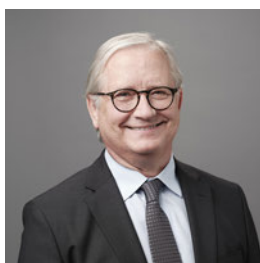
Composition



Prof. Sita Mazumder,
docteure en économie
(présidente, à partir de
l'AG 2023)



Severin Moser
(président,
jusqu'à l'AG 2023)



Prof. Thomas D. Szucs,
docteur en médecine
et en droit



Benedikt Koch,
docteur en sciences
techniques
(à partir de l'AG 2023)

Obligations et compétences

La commission de numérisation est chargée de l'élaboration et du développement de la stratégie de numérisation du Groupe Helsana à l'intention du Conseil d'administration. Elle a pour objectif la promotion et le renforcement de la « maturité numérique » et la garantie de la durabilité du développement du Groupe Helsana en matière de numérisation.

(cinq séances en 2023)

3.2 Révision interne

Le service de révision interne soutient le Conseil d'administration dans son travail et fournit des prestations de contrôle indépendantes visant à améliorer la gestion du risque, le système de contrôle interne (SCI) et les processus commerciaux. Il coordonne son travail avec l'organe de révision externe et avec les fonctions internes Assurance. Le service de révision interne suit une approche basée sur le risque. Il dépend directement de la présidence de la commission d'audit et de gestion des risques et établit un rapport trimestriel à l'attention du Conseil d'administration.

4. Direction d'entreprise

La Direction d'entreprise est responsable de la conduite opérationnelle du Groupe Helsana. Elle est composée de cinq membres. Roman Sonderegger, CEO, est responsable de la direction opérationnelle. Début septembre, Patrick Frank a repris la direction du secteur Informatique de l'entreprise, jusqu'alors dirigé par intérim par Patrick Koch. De plus, Roman Schuppisser a repris la direction du secteur Produits et Prestations au 1^{er} octobre. Olaf Schäfer assurait auparavant la direction de ce secteur par intérim suite au départ de Rudolf Bruder au début de l'été. Des informations complémentaires sur le CEO et les membres de la Direction d'entreprise sont disponibles sur <https://www.helsana.ch/fr/groupe-helsana/qui-nous-sommes/direction-dentreprise.html>.

5. Rémunérations, participations et prêts

Le Conseil d'administration fixe la rémunération de ses membres sur proposition de la commission d'entreprise et des indemnités. Ladite commission décide de la rémunération des membres de la Direction d'entreprise conformément aux directives du Conseil d'administration. La rémunération globale de la Direction d'entreprise est composée d'un salaire annuel fixe, d'une part variable ainsi que des contributions de l'employeur aux assurances sociales et à la caisse de pension. La part variable dépend de la réalisation des objectifs.

Rémunération des membres en fonction

Le Groupe Helsana communique séparément, pour chacun de ces deux organes, la rémunération individuelle la plus élevée. En 2023, la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction d'entreprise en fonction s'est présentée comme suit.

La rémunération totale des membres du Conseil d'administration s'est élevée à 1 088 820 francs. Ce montant inclut toutes les rémunérations pour les fonctions exercées au sein du Conseil d'administration et de ses quatre commissions permanentes. Le président du Conseil d'administration a été rémunéré à hauteur de 289 300 francs. Ce montant inclut les honoraires pour la présidence et la direction de commissions du Conseil ainsi que pour les fonctions exercées au sein d'autres commissions et associations.

La rémunération globale des cinq membres de la Direction d'entreprise se composait de paiements en numéraire à hauteur de 2 657 600 francs, de cotisations de prévoyance d'un montant de 483 950 francs et d'autres émoluments pour une somme de 75 400 francs. Le CEO perçoit un paiement en numéraire de 627 735 francs, des cotisations de prévoyance de 103 175 francs et d'autres émoluments de 9 955 francs. Les paiements en numéraire incluent le salaire de base et toutes les parts variables.

Les membres de la Direction d'entreprise doivent verser à l'entreprise les tantièmes, honoraires et autres rémunérations qu'ils ont perçus dans le cadre de leurs mandats pour le compte du Groupe Helsana. Aucun honoraire ou rémunération supplémentaire devant être rendu public n'a été versé aux membres du Conseil d'administration ou de la Direction d'entreprise.

6. Droits de participation des actionnaires

Chaque action donne droit à une voix lors de l'assemblée générale. Il n'y a pas d'actions privilégiées ou d'actions à droit de vote privilégié. Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'assemblée générale au moyen d'une procuration écrite. Le mandataire ne doit pas être lui-même actionnaire. Aucune règle statutaire ne limite le droit de vote ou la participation à l'assemblée générale. Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix représentées, sauf disposition légale contraignante contraire. Les statuts ne définissent aucun quorum.

L'assemblée générale ordinaire a lieu tous les ans, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice. Elle est convoquée par le Conseil d'administration, les liquidateurs ou l'organe de révision. Le Conseil d'administration convoque également une assemblée générale quand des actionnaires représentant au moins dix pour cent du capital-actions en font la demande par écrit, avec mention des points à mettre à l'ordre du jour ainsi que des propositions. La convocation de l'assemblée générale ordinaire se fait au moins 20 jours avant la date de la réunion. L'invitation doit comporter les points à l'ordre du jour ainsi que les propositions du Conseil d'administration et, le cas échéant, des actionnaires.

Helsana SA tient un registre des actions nominatives où sont inscrits les détenteurs et les usufruitiers, avec mention de leur nom et de leur adresse.

7. Changement de contrôle et mesures de défense

Helsana SA n'étant pas cotée en bourse, la société n'a pas l'obligation d'émettre une offre publique d'achat. Aucune clause de changement de contrôle n'a été incluse dans des conventions ou des plans au bénéfice des membres du Conseil d'administration et/ou de la Direction d'entreprise ou d'autres cadres d'Helsana.

8. Organe de révision

Conformément aux statuts, l'organe de révision est nommé pour une année. Le mandat du réviseur responsable est limité à sept ans. Il s'étend à la grande majorité des sociétés comprises directement ou indirectement dans le périmètre de consolidation d'Helsana. La société de révision contrôle notamment les comptes annuels et les comptes consolidés, qu'elle soumet à l'assemblée générale conformément aux dispositions légales et statutaires.

La société Ernst & Young SA à Zurich est depuis 2006 l'organe de révision du Groupe Helsana. Rolf Bächler exerce la fonction de réviseur responsable depuis 2017. Les honoraires pour les travaux de révision se sont élevés à 705 299 francs en 2023. Aucuns honoraires additionnels n'ont été perçus pour des prestations de conseils au cours de l'année sous revue.

9. Gestion des risques et système de contrôle interne

Helsana dispose d'un système de gestion des risques efficace, systématique et couvrant toute l'entreprise ainsi que d'un système de contrôle interne (SCI). Ces derniers se fondent sur le modèle dit des trois lignes de défense et font partie intégrante de la direction d'entreprise. Ils aident à réaliser les objectifs de l'entreprise et à assurer la pérennité et la réussite du Groupe Helsana. Ces systèmes sont conformes aux dispositions du Code suisse des obligations et de la loi sur la surveillance des assurances (LSA).

La Direction d'entreprise et le Conseil d'administration reçoivent régulièrement des rapports sur les principaux contrôles et risques, leur évolution ainsi que les mesures prises pour en limiter l'impact et les maîtriser.

10. Politique d'information

Le Groupe Helsana informe ses actionnaires, ses collaborateurs et collaboratrices et sa clientèle de manière complète, ouverte et régulière. La rubrique « **Groupe Helsana** » du site Internet de la société regroupe des informations sur la stratégie de l'entreprise, la structure juridique, la gouvernance d'entreprise, les communiqués de presse et les rapports annuels ainsi que d'autres informations spécifiquement destinées à différents groupes cibles.

Les résultats du Groupe Helsana sont publiés une fois par an. Les communiqués de presse sont disponibles sur le site Internet de la société. Le rapport annuel est disponible en allemand, français, italien et anglais. Il peut être consulté sur le site Internet à partir du jour de la publication des résultats de l'exercice écoulé.

L'assemblée générale ordinaire a lieu tous les ans, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice. Des assemblées générales extraordinaires sont convoquées au cas par cas. De plus, une réunion d'information destinée aux actionnaires a lieu tous les ans en septembre, généralement au siège d'Helsana.

Comptes Consolidés du Groupe Helsana



Compte de résultat consolidé

Montants en milliers de francs	Annexe	2023	2022
Primes acquises pour propre compte	4	7 813 440	7 590 151
Charges de sinistres et de prestations pour propre compte	4	-7 569 487	-7 164 871
Taux d'intérêt technique		4 299	4 429
Compensation des risques entre assureurs		348 541	182 663
Participation des assurés aux excédents		-25 464	-52 066
Charges d'exploitation pour propre compte	4	-603 042	-616 510
Compte de résultat technique		-31 713	-56 204
Produits des placements de capitaux		957 798	716 553
Charges des placements de capitaux		-551 285	-1 606 466
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux		-286 000	439 432
Résultat des placements de capitaux	5	120 513	-450 481
Charges d'intérêts techniques		-4 299	-4 429
Autres produits d'exploitation	4	45 223	42 977
Autres charges d'exploitation	4	-34 307	-31 193
Résultat d'exploitation		95 417	-499 332
Résultat hors exploitation	4	-12 742	-11 893
Résultat consolidé avant impôts		82 675	-511 225
Impôts différés sur les bénéfices		19 101	-12 177
Impôts sur les bénéfices		-51 936	16
Part des minoritaires dans le résultat		-369	-711
Résultat consolidé		49 471	-524 096

Bilan consolidé

Montants en milliers de francs	Annexe	31.12.2023	31.12.2022
Actifs			
Placements de capitaux	6, 7	7 195 984	7 176 747
Immobilisations incorporelles	8	0	390
Immobilisations corporelles	8	4 781	2 281
Comptes de régularisation actifs	9	398 962	166 263
Impôts différés actifs ¹		47 011	27 727
Créances	10	581 790	517 060
Liquidités		296 943	377 059
Total de l'actif		8 525 471	8 267 527
Passifs			
Capital de l'entité		70 000	70 000
Réserves provenant de primes		405 601	405 601
Réserves provenant de bénéfices		2 181 223	2 705 319
Résultat consolidé		49 471	-524 096
Part des minoritaires dans le capital		2 131	2 254
Fonds propres		2 708 426	2 659 078
Provisions techniques pour propre compte	11	3 930 928	3 870 774
Provisions non techniques	12	51 910	34 175
Provisions pour risques liés aux placements de capitaux	13	864 200	578 200
Comptes de régularisation passifs	9	26 279	30 105
Impôts différés passifs ¹		238	54
Dettes	10	943 490	1 095 141
Capitaux étrangers		5 817 045	5 608 449
Total du passif		8 525 471	8 267 527

¹ Le taux d'impôt différé sur les bénéfices de 18,4 % ou 18,8 % dans le cas des sociétés avec réduction pour participation correspond au taux d'imposition escompté sur le résultat avant impôts.

Tableau de flux de trésorerie consolidé

Montants en milliers de francs	Annexe	2023	2022
Résultat consolidé		49 471	-524 096
Amortissements/réévaluations des placements de capitaux	6	-339 533	1 000 955
dont amortissements / réévaluations des participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	6	-5 312	3 402
Amortissements/réévaluations des immobilisations incorporelles	8	390	4 367
Amortissements/réévaluations des immobilisations corporelles	8	1 427	15 279
Amortissements/réévaluations des créances		-20 356	14 857
Variation des provisions techniques pour propre compte	11	60 154	-215 392
Variation des provisions non techniques	12	17 735	-55 865
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	13	286 000	-439 432
Bénéfice/perte provenant de réalisations d'immobilisations corporelles	8	-41	-15
Variation des comptes de régularisation actifs	9	-232 698	154 349
Variation des impôts différés sur les bénéfices		-19 101	12 177
Variation des créances	10	-44 374	-64 585
Variation des comptes de régularisation passifs	9	-3 826	-142 748
Variation des dettes	10	-151 652	205 329
Flux de trésorerie de l'activité d'exploitation		-396 404	-34 821
Investissements/désinvestissements dans les placements de capitaux	6	320 296	3 655
Investissements/désinvestissements dans les immobilisations corporelles	8	-3 885	-9 026
Flux de trésorerie de l'activité d'investissement		316 411	-5 371
Distribution de bénéfices aux actionnaires		0	-12 000
Distribution de bénéfices aux minoritaires		-708	-708
Variation des minoritaires/tiers		585	781
Flux de trésorerie de l'activité de financement		-123	-11 927
Flux de trésorerie total = variation «Liquidités»		-80 116	-52 119
État initial des liquidités au 01.01.		377 059	429 178
État final des liquidités au 31 décembre		296 943	377 059
Variation des liquidités¹		-80 116	-52 119

¹ Liquidités placements et les actifs assimilés à de la trésorerie

Tableau des fonds propres consolidés

Montants en milliers de francs	Capital de l'entité	Réserves provenant de primes	Réserves provenant de bénéfices	Résultat consolidé	Part des minoritaires dans le capital	Total
Situation au 31.12.2021	70 000	405 601	2 486 097	231 222	2 181	3 195 101
Affectation du bénéfice			231 222	-231 222		0
Distribution de dividendes			-12 000			-12 000
Résultat de l'exercice				-524 096	73	-524 023
Situation au 31.12.2022	70 000	405 601	2 705 319	-524 096	2 254	2 659 078

Montants en milliers de francs	Capital de l'entité	Réserves provenant de primes	Réserves provenant de bénéfices	Résultat consolidé	Part des minoritaires dans le capital	Total
Situation au 31.12.2022	70 000	405 601	2 705 319	-524 096	2 254	2 659 078
Affectation du bénéfice			-524 096	524 096		0
Distribution de dividendes						0
Résultat de l'exercice				49 471	-123	49 348
Situation au 31.12.2023	70 000	405 601	2 181 223	49 471	2 131	2 708 426

Les fonds propres se composent des postes suivants :

Capital de l'entité

Il s'agit ici du montant nominal du capital-actions. Le capital-actions est divisé en 70 000 actions nominatives ordinaires d'une valeur nominale de CHF 1000.-.

Réserves provenant de primes

Les réserves provenant de primes font référence aux versements (agio) dépassant le montant nominal.

Réserves provenant de bénéfices

Les réserves provenant de bénéfices font référence aux fonds propres générés sous la forme de bénéfices non distribués et reportés à nouveau issus d'exercices antérieurs.

Annexe aux comptes annuels consolidés du Groupe Helsana



1. Compte de résultat – informations complémentaires sur les secteurs d'activité (branches)

	Assurances selon la LAMal ¹		Assurances selon la LCA ²		Assurances selon la LAA ³		Autres ⁴		Élimination		Total	
Montants en milliers de francs	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Primes acquises pour propre compte	5 718 750	5 568 179	1 953 555	1 881 857	141 136	140 114	0	0	0	0	7 813 440	7 590 151
Charges de sinistres et de prestations pour propre compte	-6 029 066	-5 843 204	-1 433 985	-1 212 145	-106 437	-109 523	0	0	0	0	-7 569 487	-7 164 871
Taux d'intérêt technique	0	0	0	0	4 299	4 429	0	0	0	0	4 299	4 429
Compensation des risques entre assureurs	348 542	182 663	0	0	0	0	0	0	0	0	348 541	182 663
Participation des assurés aux excédents	-744	-1 759	-23 032	-48 559	-1 688	-1 748	0	0	0	0	-25 464	-52 066
Charges d'exploitation pour propre compte	-257 447	-274 549	-316 410	-315 747	-29 185	-26 214	0	0	0	0	-603 042	-616 510
Compte de résultat technique	-219 966	-368 671	180 128	305 407	8 125	7 059	0	0	0	0	-31 713	-56 204
Produits des placements de capitaux	328 705	345 477	373 902	237 648	138 453	82 292	166 737	101 136	-50 000	-50 000	957 798	716 553
Charges des placements de capitaux	-191 591	-649 651	-214 105	-590 411	-78 835	-203 612	-66 754	-163 042	0	250	-551 285	-1 606 466
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	-83 000	162 132	-123 000	157 600	-45 000	69 200	-35 000	50 500	0	0	-286 000	439 432
Résultat des placements de capitaux	54 114	-142 042	36 797	-195 163	14 618	-52 120	64 983	-11 406	-50 000	-49 750	120 513	-450 481
Charges d'intérêts techniques	0	0	0	0	-4 299	-4 429	0	0	0	0	-4 299	-4 429
Autres produits d'exploitation	10 006	7 686	39 075	34 548	1 542	458	1 906	996	-7 305	-711	45 223	42 977
Autres charges d'exploitation	-9 667	-4 451	-28 625	-26 231	-865	-411	-2 455	-811	7 305	711	-34 307	-31 193
Résultat d'exploitation	-165 513	-507 478	227 375	118 561	19 121	-49 443	64 434	-11 221	-50 000	-49 750	95 417	-499 332
Résultat hors exploitation	954	306	-95	-89	-17	-15	-13 585	-12 094	0	0	-12 742	-11 893
Résultat consolidé avant impôts	-164 558	-507 172	227 280	118 471	19 104	-49 458	50 849	-23 315	-50 000	-49 750	82 675	-511 225
Impôts différés sur les bénéfices	0	0	9 882	-20 911	5 568	2 541	3 650	6 193	0	0	19 101	-12 177
Impôts sur les bénéfices	0	0	-48 529	1 584	-2 169	-144	-1 239	-1 423	0	0	-51 936	16
Part des minoritaires dans le résultat	0	0	0	0	0	0	-369	-711	0	0	-369	-711
Résultat consolidé	-164 558	-507 172	188 634	99 144	22 503	-47 062	52 892	-19 257	-50 000	-49 750	49 471	-524 096

¹ **Assurances selon la LAMal** Cette branche regroupe les sociétés qui proposent des assurances obligatoires des soins et des assurances facultatives d'indemnités journalières selon la LAMal.

² **Assurances selon la LCA** Cette branche regroupe les sociétés qui proposent des produits d'assurance selon la LCA.

³ **Assurances selon la LAA** Cette branche regroupe les sociétés qui proposent des produits d'assurance selon la LAA.

⁴ **Autres** Cette branche regroupe toutes les autres sociétés.

2. Principes de consolidation et d'établissement des comptes

Généralités

Les comptes annuels consolidés 2023 sont établis conformément aux recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats (true & fair view). Les normes Swiss GAAP RPC forment un tout. Toutes les recommandations formulées doivent dès lors être appliquées.

La norme Swiss GAAP RPC 41 est entrée en vigueur le 1.1.2012 pour les clôtures individuelles des assureurs-maladie LAMal. Le Groupe Helsana applique la norme Swiss GAAP RPC 30 (Consolidation) en relation avec la norme Swiss GAAP RPC 41 depuis l'exercice 2015. L'utilisation des Swiss GAAP RPC est un choix volontaire.

Périmètre de consolidation

Les comptes annuels consolidés englobent toutes les entreprises contrôlées directement ou indirectement par Helsana. Par contrôle, on entend la possibilité d'exercer une influence déterminante sur les activités financières et opérationnelles afin d'en tirer un profit correspondant. Tel est habituellement le cas lorsqu'Helsana détient directement ou indirectement plus de 50 pour cent des droits de vote d'une société. Les sociétés acquises durant l'exercice sont intégrées dans les comptes consolidés à partir de la date de la remise des activités à Helsana, et toutes les sociétés vendues sont sorties du périmètre à partir de la date d'aliénation.

Modification du périmètre de consolidation

Avec effet au 1^{er} janvier 2023, Health & Medical Service SA a absorbé Aviga SA par voie de fusion selon l'art. 3, al. 1, let. A LFus.

Ecarts d'arrondi

Tous les montants présentés dans les comptes annuels sont arrondis en milliers de CHF. En conséquence, dans certains cas, il est possible que l'addition des montants arrondis fasse apparaître un écart par rapport au total arrondi indiqué.

2.1 Méthode de consolidation

Consolidation intégrale

L'intégration des sociétés se fait selon la méthode de la consolidation intégrale. La consolidation du capital se fait selon la méthode anglo-saxonne (purchase method). Les actifs et les capitaux étrangers des sociétés acquises font l'objet d'une réévaluation à la date du changement de contrôle selon des principes du groupe Helsana ; les plus-values et moins-values sont attribuées aux postes concernés du bilan et la différence restante entre le prix de vente et les fonds propres déterminés selon les principes de présentation des comptes du groupe, c'est-à-dire le goodwill, est entièrement amortie sur cinq ans ou durant l'année de la consolidation. Les participations éventuelles de tiers à des sociétés entièrement consolidées sont mentionnées séparément comme parts minoritaires aux fonds propres et au résultat.

Méthode de mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles Helsana détient une participation entre 20 et 50 pour cent sont portées au bilan selon la méthode de la mise en équivalence, c'est-à-dire au prorata des fonds propres.

Date de la consolidation

La date de clôture pour toutes les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation est le 31 décembre.

Événements postérieurs à la date du bilan

Jusqu'à la date de la signature par l'organe compétent (29 février 2024), aucun événement majeur ne s'est produit après le jour de clôture du bilan.

Rapports internes

La totalité des transactions, rapports et bénéfices intermédiaires est éliminée dans le cadre de la consolidation.

2.2 Principes d'évaluation

L'évaluation est effectuée sur la base de critères uniformes. Le principe de base de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs est applicable.

Monnaies étrangères

Les conversions de postes en monnaie étrangère s'effectuent aux cours en vigueur au 31 décembre.

Les cours suivants ont été appliqués :

	31.12.2023	31.12.2022
Unité/monnaie	Cours	Cours
1 EUR	0.92896	0.99052
1 USD	0.84177	0.92477
1 GBP	1.07161	1.11919
100 JPY	0.59704	0.70526
1 CAD	0.63546	0.68296
1 AUD	0.57394	0.63067

Placements de capitaux

Immeubles

Les immeubles englobent tout autant des immeubles de rapport que des bâtiments utilisés par Helsana et sont inscrits au bilan à leur valeur vénale actuelle. Les valeurs vénales font l'objet d'une estimation par une société de conseil indépendante au moins tous les trois ans. Les années intermédiaires, les valeurs sont déterminées selon la méthode DCF (Discounted Cash Flow) ou au moyen d'une autre méthode reconnue.

Obligations et fonds obligataires

Cela comprend les titres à intérêt fixe ou les placements dans des titres similaires sans échéance fixe (p. ex. fonds obligataires) ou des titres sans prix de remboursement défini de manière fixe. Les placements détenus sont compétitifs et évalués au prix du marché. La variation périodique de la valeur au bilan est comptabilisée dans le compte de résultat. Si aucune valeur observable ou actuelle n'est disponible, la valeur proche du marché est déterminée au moyen de notre propre modèle d'évaluation.

Actions

Les actions incluent des papiers-valeurs tels que les actions et d'autres titres de nature analogue. Les avoirs en portefeuille sont négociables et évalués à leur valeur du marché. La modification périodique de la valeur du bilan est actée avec effet sur le résultat. Les pertes de valeur éventuelles sont dûment comptabilisées.

Placements collectifs de capitaux

Les placements collectifs de capitaux (fonds d'actions, placements alternatifs, fonds immobiliers, etc.) constituent un poste séparé. Leur évaluation s'effectue aux valeurs actuelles. La modification périodique de la valeur du bilan est actée avec effet sur le résultat.

Opérations de change à terme

Parmi les produits dérivés figurent les contrats de change à terme et les contrats d'options, les certificats sur indices d'actions et les futures. Les opérations de change à terme servent à couvrir des fluctuations de cours ou des prix du marché et sont évaluées aux valeurs du marché.

Participations

Les participations incluent des parts dans des sociétés détenues à des fins stratégiques. Ces participations sont évaluées au prorata des derniers fonds propres connus (méthode de mise en équivalence).

Sûretés pour engagements propres et actifs sous réserve de propriété

Tous les placements de capitaux et liquidités des secteurs LAMal, LCA et LAA, à l'exception des participations, des prêts et des prêts hypothécaires ainsi que des actifs des réserves de cotisations de l'employeur, sont déclarés comme fortune liée.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles font la distinction entre logiciels achetés et projets. Elles sont amorties de façon linéaire sur la base de la durée d'utilisation économique. Pour l'acquisition de logiciels, les montants supérieurs à CHF 500 000.– peuvent être activés. Les montants inférieurs à cette limite sont directement imputés sur le compte de résultat.

Les projets sont généralement amortis sur une période de 5 ans à compter de leur introduction, dans des cas justifiés sur une période de 10 ans tout au plus. Ils doivent se traduire par un bénéfice sur plusieurs années. Ils sont tout au plus évalués aux valeurs d'acquisition ou de fabrication. Ces coûts doivent être mesurables et pouvoir être affectés au projet. Seuls peuvent être inscrits à l'actif les projets ayant un caractère stratégique ou dépassant un volume d'investissement de 3 millions de francs.

Immobilisations corporelles

immobilisations corporelles activées sont amorties de façon linéaire sur la base de la durée d'utilisation économique. Les acquisitions et les acquisitions groupées d'un montant supérieur à CHF 500 000.– peuvent être portées à l'actif dans les biens meubles et les équipements. Les montants inférieurs à cette limite sont directement imputés sur le compte de résultat.

Durée d'utilisation par catégorie de placements :

- 5 ans pour les biens meubles et les équipements
- 3 ans pour le matériel informatique
- 3 ans pour les véhicules

La valeur est vérifiée chaque année et le poste corrigé en conséquence.

Comptes de régularisation actifs

Ce poste englobe les dépenses engagées durant l'exercice sous revue, mais à comptabiliser en charges dans l'exercice suivant ainsi que les produits de l'exercice sous revue qui ne seront encaissés qu'au cours du prochain exercice.

Créances

Les créances à l'égard des tiers, tels que les preneurs d'assurance, les organisations d'assurance, les agents et intermédiaires, les instances étatiques et autres sont évaluées à la valeur nominale. Le ducroire est évalué sur la base de la structure des échéances et des risques de solvabilité identifiables. Outre les corrections de valeur individuelles pour les risques créanciers connus, des pertes de valeur sont actées pour le risque de défaillance à la lumière de données statistiques. Le calcul de la correction de valeur nécessaire tient compte à la fois de la structure des échéances et du genre de créance (clients privés, clients entreprises, participation aux coûts). Les hypothèses reposent sur les valeurs empiriques des exercices précédents. En prenant pour hypothèse que les pertes sur débiteurs sont identiques aux exercices précédents, un ducroire est constitué au taux de 0,25 % pour les créances ouvertes jusqu'à 180 jours. Pour les créances plus anciennes, dans le cas des sociétés LAMal, le calcul du ducroire tient compte des effets de l'art. 64a LAMal, selon le canton. Les montants totaux des créances sont mis en relation avec les réquisitions de poursuite introduites et les actes de défaut de biens qui en résultent.

Les créances envers des proches sont évaluées à la valeur nominale, compte tenu des corrections de valeur se révélant nécessaires.

Liquidités

Les liquidités comprennent les placements et les actifs assimilés à de la trésorerie. L'évaluation se fait à la valeur nominale. Les pertes de valeur éventuelles sont dûment comptabilisées.

Provisions techniques pour propre compte

Le poste des provisions techniques pour propre compte rassemble les provisions pour sinistres et prestations, les capitaux de couverture, les provisions pour participations aux excédents, les provisions techniques de sécurité et pour fluctuations ainsi que les autres provisions techniques.

Les provisions pour sinistres et prestations sont calculées selon une méthode actuarielle reconnue par le droit de la surveillance (méthode Chain Ladder, p. ex.). Les paramètres de calcul suivants sont retenus pour l'année de survenance et l'année de règlement :

- Année du début du traitement contre année de paiement des prestations de soins
- Année du début du cas contre année de paiement des prestations d'indemnités journalières

La réserve mathématique pour rentes est calculée selon les normes comptables énoncées à l'art. 108 OLAA. La rente sans allocations de renchérissement sert de base de calcul. En cas de coassurance passive, notre part dans la réserve mathématique individuelle indiquée par la compagnie apéritrice est prise en charge.

Dans le segment de l'indemnité journalière de maladie collective, des provisions pour participations aux excédents sont constituées pour les contrats incluant des conventions de participations aux excédents. Ces provisions correspondent à l'espérance mathématique des participations aux excédents à verser après la date de clôture du bilan pour les contrats actifs à la date de clôture du bilan assortis d'une participation aux excédents. L'évaluation des provisions pour participations aux excédents tient compte de l'état actif au jour du bilan ainsi que de l'expérience empirique des sinistres.

Les provisions pour fluctuation et sécurité protègent la base de capitaux des effets des variations inhabituelles du résultat actuariel. Elles sont dotées en fonction du résultat actuariel. Le montant maximal résulte de la différence entre l'expected shortfall et le niveau α et la valeur attendue. α représente 95 pour cent pour l'assurance des soins de longue durée. Pour les autres groupes de produits, α est fixé à 90 pour cent. La limite inférieure est zéro. En cas de dépassement important du montant maximal, les provisions pour fluctuation doivent être réduites de 5 pour cent maximum de la prime encaissée chaque année, et ce, de manière constante.

Les autres provisions techniques incluent d'autres provisions actuarielles évaluées conformément au plan d'affaires valable et approuvé.

Provisions non techniques

Si une sortie de fonds est probable, une provision adéquate est constituée pour les engagements juridiques et factuels découlant d'un événement passé. Le montant des provisions est déterminé sur la base d'une analyse de l'événement passé et du risque économique. Si le facteur temps joue un rôle important, le besoin de provisions doit être actualisé. Les provisions sont réévaluées chaque année.

Provisions pour risques liés aux placements de capitaux

Les provisions pour risques liés aux placements de capitaux ont pour objet de réduire l'impact des volatilités à long terme sur le marché des capitaux. Les provisions sont calculées sur l'ensemble du portefeuille et réévaluées chaque année. Les provisions-cibles et les fourchettes de variation pour les risques liés aux placements de capitaux sont calculées selon le modèle analytique (distribution normale), à l'aide des sensibilités dans les placements de capitaux.

- la fourchette de variation inférieure avec un niveau de sécurité de 99,0 pour cent
- la provision-cible avec un niveau de sécurité de 99,5 pour cent (sociétés LAMal) et de 99,75 pour cent (autres sociétés) défini en interne chez Helsana, à l'instar de l'appétence pour le risque approuvée par le Conseil d'administration
- la fourchette de variation supérieure avec un niveau de sécurité de 99,9 pour cent

Si les placements de capitaux subissent des pertes de valeur particulièrement importantes durant la période sous revue, les provisions pour risques liés aux placements de capitaux peuvent être dissoutes totalement ou partiellement avec effet sur le résultat. Si les placements de capitaux enregistrent des gains de valeur particulièrement importants durant la période sous revue, les provisions pour risques liés aux placements de capitaux peuvent être augmentées jusqu'à la valeur-cible avec effet sur le résultat.

Comptes de régularisation passifs

Ce poste comporte des régularisations pour des recettes de l'exercice sous revue qui ne seront enregistrées en produits qu'au prochain exercice et des charges de l'exercice sous revue qui ne seront payées qu'au prochain exercice.

Dettes

Ce poste regroupe essentiellement des engagements à l'égard d'assurés et de fournisseurs de prestations ainsi que des primes facturées par avance. Les prêts octroyés sont également repris dans ce poste. Les dettes sont portées au bilan à la valeur nominale.

3. Périmètre de consolidation 2023

Nom	Branche	Consolidation	Participa- tion en %	Capital en millions de CHF
Helsana SA, Dübendorf	Holding	Intégralement consolidée	100	70,0
- Helsana Assurances SA, Dübendorf	Assurance-maladie	Intégralement consolidée	100	70,0
- Helsana Assurances complémentaires SA, Dübendorf	Assurance-maladie	Intégralement consolidée	100	35,0
- Helsana Protection juridique SA, Aarau	Assurance de protection juridique	Méthode de mise en équivalence	50	3,0
- Helsana Accidents SA, Dübendorf	Assurance-accidents	Intégralement consolidée	100	14,0
- Solida Assurances SA, Zurich	Assurance-accidents	Méthode de mise en équivalence	50	10,0
- Helsana Participations SA, Dübendorf	Holding	Intégralement consolidée	100	0,1
- Health & Medical Service SA, Zurich	Soins de santé	Intégralement consolidée	100	0,1
- Helsana HealthInvest SA, Zurich	Investissement	Intégralement consolidée	100	0,1
- Procure Prévoyance SA, Dübendorf	Services	Intégralement consolidée	100	0,1
- Communauté d'achat HSK SA, Dübendorf	Services	Intégralement consolidée	60	0,1
- Service Sinistres Suisse SA, Zurich	Clarification des recours	Intégralement consolidée	50.9	0,1

4. Commentaires relatifs au compte de résultat consolidé

Montants en milliers de francs	2023	2022
Recettes de primes	7 814 015	7 590 742
Part des réassureurs	-574	-591
Primes acquises pour propre compte	7 813 440	7 590 151
Charges de sinistres et de prestations	-8 308 121	-8 099 387
Participation aux coûts	840 574	857 766
Variation des provisions techniques	-60 154	139 794
Frais engagés pour restreindre les dommages	-41 786	-63 044
Total charges de sinistres et de prestations pour propre compte	-7 569 487	-7 164 871
Charges de personnel	-404 793	-400 350
Locaux administratifs et installations d'exploitation	-32 278	-26 842
Charges informatiques	-85 913	-75 948
Marketing, publicité et commissions	-56 515	-75 600
Autres charges administratives	-22 251	-18 768
Amortissements	-1 292	-19 002
Total charges d'exploitation pour propre compte	-603 042	-616 510
Liquidités (intérêts)	4 891	1 946
Créances (intérêts liés à la compensation des risques, intérêts de retard, etc.)	6 157	6 237
Autres produits	34 175	34 794
Total autres produits d'exploitation	45 223	42 977
Liquidités (intérêts)	-5 632	-4 128
Dettes (intérêts liés à la compensation des risques, etc.)	-57	-68
Autres charges	-28 618	-26 997
Total autres charges d'exploitation	-34 307	-31 193
Résultat hors exploitation de tiers	29 813	29 123
Charges hors exploitation de tiers	-42 555	-41 016
Total résultat hors exploitation	-12 742	-11 893

5. Commentaires relatifs au compte de résultat consolidé – placements de capitaux

Montants en milliers de francs	Résultat ordinaire	Bénéfices réalisés	Bénéfices non réalisés	Total 2022
Produits des placements de capitaux				
Immeubles	20 831	0	8 109	28 940
Obligations	57 934	145 817	45 850	249 601
Fonds obligataires	0	0	0	0
Actions	26 977	169 565	61 238	257 780
Placements alternatifs	0	11 360	28 414	39 774
Fonds immobiliers	18 642	11 651	8	30 302
Opérations de change à terme	0	83 166	4 411	87 576
Participations	8 012	12	3 459	11 483
Emprunts et hypothèques	0	0	0	0
Autres produits des placements de capitaux ¹	11 097	0	0	11 097
Total produits des placements de capitaux	143 493	421 571	151 489	716 553

Montants en milliers de francs	Frais administratifs	Pertes réalisées	Pertes non réalisées	Total 2022
Charges des placements de capitaux				
Immeubles	0	0	-5 880	-5 880
Obligations	0	-228 773	-565 574	-794 346
Fonds obligataires	0	0	-11 971	-11 971
Actions	0	-117 070	-337 068	-454 138
Placements alternatifs	0	0	0	0
Fonds immobiliers	0	-552	-217 714	-218 265
Opérations de change à terme	0	-83 960	-14 182	-98 141
Participations	0	-270	-57	-327
Autres charges placements de capitaux	-10 701	0	0	-10 701
Charges de gestion des capitaux	-12 697	0	0	-12 697
Total charges des placements de capitaux	-23 398	-430 624	-1 152 444	-1 606 466
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	0	0	439 432	439 432
Total résultat des placements 2022	120 094	-9 052	-561 523	-450 481

Montants en milliers de francs	Résultat ordinaire	Bénéfices réalisés	Bénéfices non réalisés	Total 2023
Produits des placements de capitaux				
Immeubles	21 308	1 219	1 609	24 136
Obligations	59 572	87 391	342 609	489 572
Fonds obligataires	0	0	6 567	6 567
Actions	28 185	87 824	151 140	267 149
Placements alternatifs	0	5 923	955	6 878
Fonds immobiliers	20 482	6 067	52 029	78 578
Opérations de change à terme	0	31 071	33 864	64 935
Participations	1 998	0	161	2 159
Autres produits des placements de capitaux ¹	17 824	0	0	17 824
Total produits des placements de capitaux	149 369	219 495	588 934	957 798

Montants en milliers de francs	Frais administratifs	Pertes réalisées	Pertes non réalisées	Total 2023
Charges des placements de capitaux				
Immeubles	0	0	-7 075	-7 075
Obligations	0	-188 233	-63 782	-252 015
Fonds obligataires	0	0	-3 851	-3 851
Actions	0	-67 380	-116 719	-184 100
Placements alternatifs	0	-382	-28 930	-29 311
Fonds immobiliers	0	-1 336	-20 219	-21 555
Opérations de change à terme	0	-12 679	-3 352	-16 031
Participations	0	0	-5 474	-5 474
Autres charges placements de capitaux	-16 695	0	0	-16 695
Charges de gestion des capitaux	-15 179	0	0	-15 179
Total charges des placements de capitaux	-31 874	-270 010	-249 401	-551 285
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	0	0	-286 000	-286 000
Total résultat des placements 2023	117 495	-50 515	53 533	120 513

¹ Les autres produits des placements de capitaux incluent des versements de rétrocessions par l'institut financier dépositaire.

6. Commentaires relatifs au bilan consolidé – placements de capitaux

Montants en milliers de francs	Situation au 31.12.2021	Entrées/sorties	Variation de l'ajustement d'évaluation	Situation au 31.12.2022
Immeubles	418 842	2 477	2 230	423 549
Obligations ¹	4 919 727	-67 070	-519 724	4 332 933
Fonds obligataires	33 152	45 894	-11 971	67 075
Actions	1 535 221	49 727	-275 830	1 309 118
Placements alternatifs	319 369	-75 966	28 414	271 817
Fonds immobiliers	881 425	42 602	-217 706	706 321
Opérations de change à terme	12 661	0	-9 770	2 891
Participations	60 959	-1 318	3 402	63 043
Placements de capitaux	8 181 356	-3 655	-1 000 955	7 176 747

¹ Lors de la clôture des comptes 2021, les obligations ont été évaluées pour la première fois à la valeur du marché (hors intérêts courus).

Montants en milliers de francs	Situation au 31.12.2022	Entrées/sorties	Variation de l'ajustement d'évaluation	Situation au 31.12.2023
Immeubles	423 549	-15 656	-5 466	402 427
Obligations	4 332 933	-339 795	278 827	4 271 965
Fonds obligataires	67 075	0	2 716	69 791
Actions	1 309 118	193	34 421	1 343 732
Placements alternatifs	271 817	2 169	-27 975	246 011
Fonds immobiliers	706 321	32 792	31 811	770 924
Opérations de change à terme	2 891	0	30 512	33 403
Participations	63 043	0	-5 312	57 731
Placements de capitaux	7 176 747	-320 297	339 534	7 195 984

7. Opérations de change à terme

Montants en milliers de francs			Valeurs de marché au 31.12.2023		Valeurs de marché au 31.12.2022	
			Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Opérations à terme	Couverture	SEK	0	-27	0	0
Total en obligations			0	-27	0	0
Opérations à terme	Couverture	USD	26 085	0	0	259
Opérations à terme	Couverture	EUR	5 101	0	0	202
Opérations à terme	Couverture	GBP	2 217	0	3 351	0
Total opérations de change à terme			33 403	-27	3 351	461

8. Tableau des immobilisations corporelles et incorporelles

Montants en milliers de francs	Mobilier de bureau, machines, équipements	Matériel informatique	Véhicules	Total immob. corporelles	Projets	Logiciels	Total immob. in-corporelles
Valeurs d'acquisition							
Valeurs brutes au 31.12.2021	48 438	53 569	976	102 983	158 781	41 531	200 312
Entrées de placements	3 405	5 651	0	9 056	0	0	0
Sorties de placements	-47 146	-57 155	-346	-104 647	-156 829	-41 531	-198 360
Valeurs brutes au 31.12.2022	4 697	2 066	629	7 392	1 952	0	1 952
Corrections de valeur cumulées							
Corrections de valeur au 31.12.2021	-45 660	-47 969	-836	-94 465	-158 001	-37 553	-195 554
Amortissements planifiés	-1 768	-5 065	-57	-6 890	-390	-2 958	-3 348
Dépréciations de valeur	-2 178	-6 153	-58	-8 389	0	-1 019	-1 019
Sorties de placements	47 146	57 140	346	104 632	156 829	41 531	198 360
Corrections de valeur au 31.12.2022	-2 458	-2 048	-604	-5 111	-1 562	0	-1 562
Valeurs comptables nettes au 31.12.2022	2 239	18	25	2 281	390	0	390

Montants en milliers de francs	Mobilier de bureau, machines, équipements	Matériel informatique	Véhicules	Total immob. corporelles	Projets	Logiciels	Total immob. in-corporelles
Valeurs d'acquisition							
Valeurs brutes au 31.12.2022	4 697	2 066	629	7 392	1 952	0	1 952
Entrées de placements	3 679	176	111	3 967	0	0	0
Sorties de placements	-6	-2	-32	-41	0	0	0
Valeurs brutes au 31.12.2023	8 369	2 240	708	11 317	1 952	0	1 952
Corrections de valeur cumulées							
Corrections de valeur au 31.12.2022	-2 458	-2 048	-604	-5 111	-1 562	0	-1 562
Amortissements planifiés	-1 294	-70	-51	-1 415	-390	0	-390
Dépréciations de valeur	-6	-4	0	-10	0	0	0
Corrections de valeur au 31.12.2023	-3 759	-2 122	-656	-6 536	-1 952	0	-1 952
Valeurs comptables nettes au 31.12.2023	4 610	118	53	4 781	0	0	0

9. Comptes de régularisation actifs et passifs

Montants en milliers de francs	31.12.2023	31.12.2022
Intérêts courus sur les placements de capitaux	28 214	27 783
Compensation des risques	271 808	31 737
Autres actifs transitoires	98 940	106 743
Total comptes de régularisation actifs	398 962	166 263
Autres passifs transitoires	26 279	30 105
Total comptes de régularisation passifs	26 279	30 105

10. Créances et dettes

Montants en milliers de francs	31.12.2023	31.12.2022
Preneurs d'assurance	446 073	354 058
Organisations d'assurance	3 516	4 950
Organisations et personnes proches	340	949
Organismes étatiques ¹	86 952	104 990
Autres créances	44 909	52 113
Total créances	581 790	517 060
Preneurs d'assurance	719 384	655 054
Organisations d'assurance	1 206	1 328
Fournisseurs de prestations	127 862	139 481
Agents et intermédiaires	2 361	2 401
Organisations et personnes proches	2 090	2 290
Organismes étatiques	18 356	18 362
Autres dettes	72 231	276 225
Total dettes	943 490	1 095 141

¹ Comprend la créance pour le 4e trimestre correspondant aux frais de test Covid-19 de 234,8 milliers de francs pris en charge par la Confédération (2022: 18,9 millions de francs) (total des frais de test Covid-19 pris en charge par la Confédération: 136,9 millions de francs).

11. Provisions techniques

Montants en milliers de francs	Provisions pour sinistres et prestations ¹	Capitaux de couverture ²	Provisions pour participations futures des assurés aux excédents	Provisions pour fluctuations	Autres provisions techniques ³	Total
Situation au 31.12.2021	1 614 805	474 016	80 668	1 467 749	448 929	4 086 165
Constitutions	1 462 932	58 848	37 870	215 797	28 407	1 803 854
Dissolutions	-1 347 794	-73 004	-56 264	-375 617	-166 566	-2 019 245
Situation au 31.12.2022	1 729 943	459 860	62 274	1 307 929	310 770	3 870 774

Montants en milliers de francs	Provisions pour sinistres et prestations ¹	Capitaux de couverture ²	Provisions pour participations futures des assurés aux excédents	Provisions pour fluctuations	Autres provisions techniques ³	Total
Situation au 31.12.2022	1 729 943	459 860	62 274	1 307 929	310 770	3 870 774
Constitutions	1 500 225	40 487	79 965	85 226	26 132	1 732 034
Dissolutions	-1 438 413	-51 320	-32 015	-134 295	-15 836	-1 671 880
Situation au 31.12.2023	1 791 755	449 027	110 224	1 258 860	321 066	3 930 928

¹ La part de réassurance dans les provisions pour sinistres et prestations s'élève à KCHF 0 au 31.12.2023 (KCHF 0 au 31.12.2022).

² Les réserves mathématiques pour les rentes sont décomptées avec un taux d'intérêt technique de 1,0% (2021 : 1,0%). La durée moyenne s'élève à 9,6 ans (2022:10,1 ans).

³ Les provisions techniques restantes se composent des provisions de vieillissement, des fonds con-sacrés à la réduction volontaire des réserves, ainsi que des fonds consacrés à d'autres produits d'assurance obligatoire des soins AOS.

12. Provisions non techniques

Montants en milliers de francs	Personnel/ courtiers ¹	Impôts	Autres	Total
Situation au 31.12.2021	40 624	42 984	6 432	90 040
Constitutions	29 789	40	11 756	41 585
Dissolutions	-45 649	-41 255	-10 546	-97 450
Situation au 31.12.2022	24 764	1 769	7 642	34 175

Montants en milliers de francs	Personnel/ courtiers ¹	Impôts	Autres	Total
Situation au 31.12.2022	24 764	1 769	7 642	34 175
Constitutions	33 122	25 998	15 311	74 431
Dissolutions	-40 400	-4	-16 293	-56 697
Situation au 31.12.2023	17 486	27 763	6 660	51 910

¹ Le poste Personnel/courtiers comprend les provisions pour les charges sociales, ainsi que les primes du personnel et les frais de courtage.

13. Provisions pour risques liés aux placements de capitaux

Montants en milliers de francs	Provision pour risques liés aux placements de capitaux	Total
Situation au 31.12.2021	1 017 632	1 017 632
Constitutions	0	0
Dissolutions	-439 432	-439 432
Situation au 31.12.2022	578 200	578 200

Montants en milliers de francs	Provision pour risques liés aux placements de capitaux	Total
Situation au 31.12.2022	578 200	578 200
Constitutions	286 000	286 000
Dissolutions	0	0
Situation au 31.12.2023	864 200	864 200

14. Dettes envers des institutions de prévoyance

Avantage / engagement économique et charges de prévoyance	Excédent de couverture/découvert ¹	Part économique de l'organisation		Variation par rapport à l'exercice précédent et effet sur le résultat de l'exercice	Cotisations ajustées à la période	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
	31.12.2022	31.12.2022	31.12.2021			2022	2021
Plans de prévoyance avec excédent de couverture	300 635	0	0	0	37 280	37 280	36 816
Total	300 635	0	0	0	37 280	37 280	36 816

Avantage / engagement économique et charges de prévoyance	Excédent de couverture/découvert ¹	Part économique de l'organisation		Variation par rapport à l'exercice précédent et effet sur le résultat de l'exercice	Cotisations ajustées à la période	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
	31.12.2023	31.12.2023	31.12.2022			2023	2022
Plans de prévoyance avec excédent de couverture	101 150	0	0	0	38 564	38 564	37 280
Total	101 150	0	0	0	38 564	38 564	37 280

¹ Les données sont basées sur les comptes annuels audités 2021 et 2022 de la Fondation de prévoyance du personnel d'Helsana Assurances SA. Les valeurs peuvent être consultées dans les comptes annuels 2022.

15. Autres indications

Sûretés pour engagements propres, réserve de propriété (hors fortune liée)

Au 31.12.2023, il n'y avait aucune sûreté pour engagements propres.

Créances/dettes éventuelles

Dans le cadre de l'imposition de groupe TVA, le Groupe Helsana est solidairement responsable des dettes des sociétés du groupe à l'égard de l'Administration fédérale des contributions. Le groupe TVA inclut les sociétés intégralement consolidées et la Fondation Sana.

Les placements alternatifs font l'objet d'obligation de versements supplémentaires pour un montant total de KCHF 16 317 (2022: KCHF 19 253).

Actifs mis en gage ou cédés

L'ensemble des actifs sont mis en gage moyennant l'observation de la restriction suivante: le droit de gage est exclusivement octroyé pour garantir les créances actuelles ou futures découlant d'instruments financiers dérivés, et uniquement si ces créances ne sont pas déjà couvertes par l'annexe relative aux sûretés du contrat-cadre suisse pour les produits dérivés OTC.

Principales sociétés proches

Montants en milliers de francs	Transactions avec le Groupe Helsana (en termes nets) ¹		État des placements de capitaux ²		État des provisions techniques ²	
	2023	2022	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021
Nom						
Solida Assurances SA, 8048 Zurich	11 503	11 548	691 954	721 085	611 105	607 628
Helsana Protection juridique SA, 5000 Aarau	22 644	22 120	56 224	54 413	49 894	47 939

¹ Les transactions avec des sociétés proches incluent la somme des décomptes de ces sociétés, qui contiennent les primes nettes cédées moins les éventuelles participations aux excédents et les frais d'administration.

² Les chiffres sont tirés du rapport de gestion 2022.

A l'Assemblée générale de
Helsana SA, Dübendorf

Zurich, le 29 février 2024

Rapport de l'organe de révision

Rapport sur l'audit des comptes consolidés



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Helsana SA et de ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2023, le compte de résultat consolidé, le tableau des capitaux propres consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés (pages 17 à 44) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés du groupe au 31 décembre 2023 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.



Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés » de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes consolidés, des comptes annuels et de nos rapports correspondants.

Notre opinion sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons

acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider le groupe ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes consolidés est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires



Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Rolf Bächler
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Jasmin Bernhard
Experte-réviseur agréée

Impressum

Rapport annuel 2023 d'Helsana

Éditeur

Helsana Assurances SA
Case postale
8081 Zurich
Téléphone +41 58 340 12 12
public.relations@helsana.ch
helsana.ch

Responsabilité générale

Can Arian, Helsana Assurances SA

Responsable de projet

Diana Knecht, Helsana Assurances SA

Équipe de projet et de rédaction

Wolfram Strüwe, Marco Müller, Catharina Doll (toutes Helsana Assurances SA)

Conception, mise en œuvre technique et hébergement du site Internet

Neidhart + Schön Group AG, Zurich

Photos

BOOSTR GmbH, Gian Marco Castelberg, Univers visuel Helsana, iStock

Correction et traduction

Supertext AG, Zurich
Visinand Communications, Lausanne

Impression

Stämpfli AG, Wallisellen



Pour la version en ligne du
Helsana rapport de gestion 2023.

Nous sommes là pour vous.

Groupe Helsana
0844 80 81 82
helsana.ch/contact
helsana.ch/sites

Distingué par les meilleures notes.

